



ADMINISTRATION COMMUNALE DE GARNICH

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Garnich se propose d'engager pour les besoins de son service technique

un salarié à tâche manuelle (m/f)

(autorisation ministérielle n°711/18)

À plein temps et à durée indéterminée qui sera classé dans la « carrière B » prévue dans le contrat collectif des salariés des communes du sud.

Pourront concourir les candidats ayant un certificat d'aptitude professionnelle ou équivalent dans un des secteurs suivants : jardinage, mécanique, sanitaire, électrique.

Le salarié effectuera tous les travaux dans le cadre des missions du service technique. Il devra avoir la capacité de travailler en autonomie et/ou comme membre d'une équipe. Il sera intégré dans le roulement pour assurer une permanence périodique du service technique.

Le permis de conduire des catégories B et E est exigé

La maîtrise de la langue luxembourgeoise est obligatoire.

Les candidats sont invités à remettre leur demande au collège des bourgmestre et échevins, 15, rue de l'école, L-8353 GARNICH pour le 5 avril 2019 au plus tard et d'y joindre les pièces suivantes :

- Un extrait récent de l'acte de naissance,
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- Une copie des diplômes et certificats d'études et de formation,
- Un extrait récent du casier judiciaire (N°3),
- Une copie du permis de conduire B et E,
- Une lettre de candidature manuscrite, (lettre de motivation)
- Une notice biographique avec photo récente.

Les dossiers de candidatures incomplètes ne seront pas pris en compte.

Garnich, le 2 mars 2019.

Le collège des bourgmestre et échevins
Georges Fohl, Arsène Muller, Karin Hirsch-Nothum